

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 14 juin 2012, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Michel Ruchonnet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Ruchonnet, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres ainsi qu'aux représentants de la presse.

Il est constaté l'absence excusée d'un des scrutateurs et du secrétaire.

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical propose M. Eric Achermann, PLR, comme deuxième scrutateur pour la séance de ce soir."

M. Vital Carnal, SOC : "Le parti socialiste propose M. Johan Wermeille, SOC, comme secrétaire pour cette séance."

M. Eric Achermann, PLR, et M. Johan Wermeille, SOC, rejoignent le bureau du Conseil de ville.

M. Michel Ruchonnet, président, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

M. Michel Ruchonnet, président : "Je précise que si l'entrée en matière des différents points figurant à l'ordre du jour n'est pas combattue, nous pouvons délibérer."

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2012
3. Communications du président et du maire
4. Adoption du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2011
5. Comptes 2011 : Attribution de CHF 500'000.- au Fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif : décision
6. Comptes 2011 : Attribution de CHF 400'000.- au Fonds projets de développement : décision
7. Comptes 2011 : Attribution de CHF 300'000.- au Fonds d'entretien des routes communales : décision
8. Adoption des comptes communaux 2011
9. Rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du Fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier : approbation éventuelle
10. Nouvelles modalités de financement des centres d'animation de jeunesse dans le canton de Berne dès l'année 2013 : engagement financier en faveur de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) pour la période 2013-2016 : décision
11. Votation d'un crédit additionnel de CHF 15'000.- à la Coopérative de la patinoire pour pouvoir commencer à faire la glace 15 jours avant le début de saison usuel – décider du mode de financement – décision
12. Rapport de la commission économique et touristique concernant la Motion "Développement du commerce à Saint-Imier" : décision
13. Nomination d'un membre au sein de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives en remplacement de M. Denis Wermeille, démissionnaire

14. Nomination de deux représentants de la Municipalité dans le Conseil de fondation "Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier", en remplacement de Mme Pascale Hinterholz et de M. Jacques Tanner, démissionnaires
15. Motions et interpellations
16. Réponses aux motions et interpellations
17. Petites questions
18. Réponses aux petites questions
19. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents: M John Buchs (PLR), M. Eric Ackermann (PLR), M. Markus Leuenberger (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Nicole Leblois (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Fabien Golay (AJU), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), M. Johan Wermeille (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Vital Carnal (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Sont excusés : M. Roland Amstutz (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), M. Patrick Linder (SOC) et M. Sébastien Tschan (SOC).

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat, maire, M. Michel Jeanneret, vice-maire, Mme Aline Ruchonnet, Mme Danièle Kiener, M. Patrick Tanner et M. Christian Schluep.

Excusé : M. Raymond Glück.

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain, Le Quotidien jurassien et M. Blaise Droz, Le Journal du Jura.

Public : -

Participe également à la séance M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui répondra aux éventuelles questions portant sur les points 5 à 8 de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2012

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical, fidèle à sa ligne de conduite, a lu avec toute l'attention requise le procès-verbal de 33 pages qui nous est soumis pour approbation. Il relève la qualité de ce dernier et remercie et félicite le vice-chancelier M. Tiago Rodrigues. Le parti libéral radical approuve à l'unanimité ce procès-verbal".

Au vote, le procès-verbal de la séance du 26 avril 2012 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du président et du maire

M. Michel Ruchonnet, président, donne la parole à M. le maire.

M. Stéphane Boillat, maire : "Je n'ai pas d'information particulière."

M. Michel Ruchonnet, président : "J'ai eu l'honneur d'être invité à l'inauguration, journée portes ouvertes, du Parc technologique de Saint-Imier (PTSI). Cela m'a fortement marqué. J'ai été étonné de voir ce que l'on réalise au PTSI. La qualité du travail qui y est fait. J'ai eu droit à une visite guidée, avec différents professeurs, et j'ai rencontré les cadres. Je vous transmets le souhait des cadres qui est de pouvoir avoir deux ans de stabilité et de pouvoir "bien s'asseoir dans leur place" dans ce nouveau bâtiment. Je leur ai promis que j'en informerais le Conseil de ville ce soir".

4. Adoption du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2011

Les conseillers de ville ont reçu le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2011.

Ouverture de la discussion :

M. Thierry Spring, PLR : "Avant de vous proposer l'adoption et l'acceptation de ce rapport du Conseil municipal, le parti libéral radical souhaite réitérer sa demande de l'année passée qui s'est vue partiellement réalisée cette année. En effet, nous souhaitons qu'il puisse apparaître dans le rapport général annuel, les rapports ainsi que les bilans des sociétés dont le capital action est détenu majoritairement par la commune. A notre connaissance ces sociétés sont : le Centre technique du moule (CTM), Diapason et Diatel. Les sociétés Crescentia SA et le Parc technologique de Saint-Imier (PTSI) ayant déjà trouvé leur place, en partie, dans le rapport 2011, avec un rapport et un bilan pour Crescentia SA, mais seulement le bilan pour le PTSI. Il nous semble légitime de pouvoir suivre l'évolution et le développement de ces sociétés au même titre que tous les autres domaines gérés par la commune de Saint-Imier, et ainsi d'avoir l'occasion de nous réjouir du très beau succès qu'elles rencontrent. Le parti libéral radical souhaite relever la qualité du rapport et remercier ici tous les intervenants qui œuvrent pour la communauté. Nous constatons qu'ils sont nombreux, qu'ils soient employés de l'administration, employés des institutions, partenaires, ou politiques. Le parti libéral radical, par conséquent, vous recommande l'adoption du rapport 2011 sur la marche générale de l'administration municipale."

M. John Buchs, PLR : "Nous avons encore quelques petites questions. A la page 14 : "Personnel employé au sein de la Municipalité", nous étions déjà intervenus : 59 employés nommés périodiquement : 100 %, 90 %, 70 %, 60 %, 50 % et 40 %. On aimerait savoir ce que cela représente en équivalent plein temps sans tenir compte des apprentis. Une deuxième question, c'est de faire un diagramme quant au pourcentage du personnel à plein temps qui n'habite pas à Saint-Imier ? À la page 16 : "Contrôle des habitants et police des étrangers", nous avons été interpellés par les deux derniers paragraphes. Je lis : "Nous sommes de plus en plus confrontés à des personnes ne répondant pas à nos courriers et entraînant un accroissement de dossiers en suspens. En outre, le nombre croissant des guichets, d'appels téléphoniques et de requêtes par messagerie informatique ne permet plus d'assumer correctement les tâches inhérentes de notre service.". On lit aussi : "des comportements croissant d'irrespect des réglementations". Ceci nous interpelle. Première question : nous savons que parfois nos employés sont menacés. Le Conseil municipal a-t-il déjà pris des mesures contre ces incivilités ? La deuxième question : quelles sont les mesures que préconise le Conseil municipal pour remédier au fait que certaines tâches ne peuvent plus être réalisées correctement. Nous avons encore une question concernant la page 51 : "Commission de gestion des bâtiments et installations sportives". Nous avons trouvé dans le rapport une chose que nous ne connaissions pas : "Préavis sur le nom de la

salle située dans les combles de l'école à journée continue". Notre question est la suivante : est-ce que cette salle fait partie du patrimoine de la commune ? Est-ce qu'elle peut être louée ? Par qui peut-elle être louée ? Quels sont les tarifs ? Voilà les questions que nous avons avant d'approuver le rapport."

M. Michel Ruchonnet, président : "M. le maire, voulez-vous répondre directement ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "C'est égal, je préfère peut-être répondre directement. Concernant le contrôle des habitants, vous savez que nous sommes en train de réfléchir à l'organisation future de ce service. L'ensemble de cette réorganisation pourrait impliquer des aménagements différents, en particulier au rez-de-chaussée de la commune. Il y a un besoin de salles de conférences et puis aussi de sas à l'exemple de celui du service social. De tels aménagements permettent une certaine confidentialité lors du passage au guichet. Cela permettrait de répondre en partie aux problèmes soulevés. Concernant le nombre des appels téléphoniques, des requêtes, et des guichets, qui viennent interrompre les tâches, c'est un problème qui est rencontré également par d'autres services. Je pense en particulier à l'agence AVS où les effectifs ont été réduits puisque certaines tâches ont été redistribuées. Par exemple, pour le contrôle des habitants, au mois de janvier, cela représente 500 passages au guichet, et 200 à 300 appels téléphoniques. Afin que certaines tâches ne soient plus interrompues, nous avons décidé de revoir les horaires d'ouverture puisque l'administration n'est plus ouverte le jeudi matin et que les horaires ont été modifiés. C'est la réponse qui a été donnée à cette problématique."

M. John Buchs, PLR : "Merci pour les explications. Et puis, en ce qui concerne la salle dans le bâtiment à journée continue ?"

M. Christian Schluép, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Alors, le nom qui a été retenu et préavisé favorablement lors d'une séance de la commission est : "Longines". Concernant la deuxième et troisième partie de votre question, à ce jour, différents contacts extérieurs ont été initiés, et notamment avec l'Université populaire, pour savoir quels sont les besoins en mobilier et en plages horaires, afin de pouvoir mettre cette salle à disposition de sociétés ou de groupements comme l'Université populaire. Toutefois, malheureusement, nous n'avons pas encore mis cette salle, si je peux me permettre cette expression, "sur le marché"."

M. John Buchs, PLR : "Merci pour les explications. Je pense qu'il faut demander au concierge de passer, parce qu'il y a de temps en temps de la lumière le soir dans cette salle !"

M. Christian Schluép, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Elle est effectivement utilisée essentiellement par les classes qui font de la rythmique."

M. John Buchs, PLR : "Parfait, merci."

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "La fraction socialiste apprécie à chaque fois ce document qui décrit de manière complète les activités de l'administration de notre commune, et qui permet d'avoir une vision générale très importante de l'évolution de cette dernière. Si dans l'ensemble, les différents services ne semblent pas rencontrer d'énormes problèmes dans leur fonctionnement, nous avons tout de même été interpellés, tout comme le parti libéral radical, par le dernier paragraphe de la page 16. Nous sommes heureux d'apprendre que des mesures ont été prises pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés. Lorsque l'on sait l'importance du contrôle des habitants dans la bonne marche d'une commune, il convient certainement d'accorder une attention toute particulière aux problèmes rencontrés par ce service. Pour terminer, la fraction socialiste approuve le rapport et en remercie tous ses auteurs. Elle profite également de l'occasion pour adresser un grand merci

à toutes les personnes qui ont œuvré au bon fonctionnement de notre commune durant l'année 2011."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Comment débiter mon intervention sans mentionner que nous avons parcouru avec intérêt et attention le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2011. C'est toujours impressionnant de prendre connaissance de ce rapport. On se rend compte combien est riche et intense la vie de notre commune, et celui qui oserait encore prétendre qu'il ne se passe rien à Saint-Imier n'a qu'à se plonger dans ce document précieux. Dans ses conclusions, le maire revient sur quelques jalons qui ont marqué l'année 2011. Il est vrai que l'on peut déplorer la décision de la Direction de l'instruction publique de fermer la plus que centenaire Ecole supérieure de commerce, qui va déménager en août prochain à Tramelan. Une page se tourne, mais plutôt que de nous lamenter, souhaitons-lui longue vie dans ses tout nouveaux locaux, pour que la région continue à offrir à notre jeunesse une formation commerciale de qualité. Réjouissons-nous plutôt d'un autre déménagement, celui de l'Ecole à journée continue dans ses nouveaux murs, réjouissons-nous aussi du nouveau visage que notre cité est en train de prendre avec la réfection du pod, véritable colonne vertébrale de la cité, réjouissons-nous aussi des excellents résultats financiers imputables essentiellement aux résultats exceptionnels des Longines, l'entreprise phare qui a lancé en septembre dernier à Shanghai une collection au nom de Saint-Imier en présence de notre maire, de l'ancien président du Conseil de ville et... de Kate Winslet... . Les raisons de se réjouir sont nombreuses, gages d'un avenir que toutes celles et tous ceux qui apparaissent de près ou de loin dans ce rapport ont permis, par leur activité et leur engagement, de préparer. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés. C'est rassérénés par cette année 2011 et confiants en l'avenir que nous vous recommandons dès lors d'accepter le rapport que vous avez sous les yeux."

Au vote, le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2011 est adopté à l'unanimité.

5. Comptes 2011 : Attribution de CHF 500'000.- au Fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif : décision

Rapport du Conseil municipal (points 5 à 8)

Le budget 2011 prévoyait un déficit de CHF 967'780.-; les comptes bouclent avec un excédent de revenus de CHF 423'593.57. Il s'agit d'un résultat favorable.

Le revenu de l'impôt sur les personnes physiques s'est montré inférieur au montant budgétisé (CHF 6'730'159.70 contre CHF 6'977'700.-). Les analyses détaillées effectuées récemment tendent à indiquer que, davantage qu'une érosion de la structure des contribuables, cette évolution est due aux effets des baisses d'impôts décidées par le canton. C'est dire qu'en définitive, durant l'exercice écoulé, la charge fiscale a reculé en moyenne.

Si l'exercice 2011 connaît une issue favorable, c'est essentiellement en raison de la progression de l'impôt sur le revenu des personnes morales qui atteint CHF 5'275'235.80, contre CHF 2'886'800.- budgétisés. Ce résultat est le reflet d'une conjoncture exceptionnelle, et du développement horloger conséquent. Il faut cependant conserver à l'esprit que ce montant inclut les revenus de plusieurs années fiscales, en fonction de l'établissement des différents décomptes.

L'année écoulée aura été marquée par des investissements très importants, puisqu'ils ont atteint le total brut de CHF 6'060'121.53. Le nouveau bâtiment de l'école à journée continue ainsi que les travaux de renouvellement d'infrastructures liés à la réfection de la route cantonale représentent une grande part de ces dépenses. L'endettement portant intérêt a

augmenté de CHF 1'377'212.12, tandis qu'un prêt sans intérêts de CHF 2'000'000.- a été obtenu dans le cadre des mesures de relance.

Au vu des bons résultats enregistrés, et pour préparer les défis qui s'annoncent, il est proposé d'effectuer des attributions au Fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif (CHF 500'000.-; l'état des bâtiments concernés exigera des dépenses, par exemple pour les halles de gymnastique ou l'école secondaire), au Fonds projets de développement (CHF 400'000.-; des mesures de développement seront sans doute nécessaires et il faut les rendre possible en préparant le financement lorsque les résultats favorables le permettent) ainsi qu'au Fonds d'entretien des routes communales (CHF 300'000.-; l'état des routes communales exigera certainement des investissements, qu'il s'agit de rendre possible).

Il faut cependant impérativement rappeler que ce résultat favorable ne saurait en aucun cas masquer les défis très conséquents qui nous attendent. Notre commune offre un nombre d'infrastructures sportives et culturelles tout à fait considérable, sans aucune mesure avec ce qu'offrent les communes de taille comparable. L'entretien de ces infrastructures sera toujours plus conséquent, en raison de leur âge et, pour certains domaines, des exigences techniques toujours plus élevées. A cela s'ajoutent des infrastructures générales (réseaux, routes, certains immeubles) qui imposeront des engagements importants uniquement pour assurer leur entretien et leur renouvellement indispensables. Ces besoins communaux propres seront plus que jamais "confrontés" à la hausse conséquente d'autres dépenses, obligatoires pour la commune. Ainsi, depuis 10 ans (de 2002 aux prévisions 2012 pour l'année 2013), les contributions communales exprimées en francs par habitant (pour les écoles, l'aide sociale, l'assurance-maladie, les transports, etc.) auront augmenté de 500.- par habitant et par année à la fin de la période. La hausse est ainsi de quelque CHF 2'500'000.- par année. Enfin, dans un dernier mouvement, la charge fiscale des personnes physiques a diminué de manière non négligeable depuis 4 ans. Comment conserver tout ce que l'on offre, avec des charges en hausse conséquente et une charge fiscale à la baisse ? C'est l'épineux défi qui se pose. Une analyse complète est en cours dans le cadre de la motion déposée le 4 mars 2010 par le parti libéral radical. Ses conclusions seront soumises au Conseil de ville lors d'une de ses prochaines séances.

Le Conseil municipal et la commission des finances, unanimes, vous proposent de procéder aux trois attributions proposées ainsi que d'approuver les comptes 2011 et, conformément à l'art. 78 al. 2 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, d'attribuer à la fortune nette l'excédant de recettes de CHF 423'593.57.

Après cette opération, le compte de fortune nette s'élève à CHF 9'904'782.25 au 31 décembre 2011.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Ruchonnet, président, propose, pour la clarté, de traiter les points 5 à 8 en un seul bloc.

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical souhaite que les points 5 à 8 soient traités séparément."

M. Michel Ruchonnet, président : "Alors, je précise qu'ils seront votés séparément mais discutés globalement. Préférez-vous les discuter un après l'autre ?"

M. John Buchs, PLR : "Oui, les discuter également séparément".

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien, il n'y a pas de problème."

M. Jérôme Lavanchy, PLR : "Depuis bien des années le parti libéral radical soutient et encourage l'entretien des immeubles du patrimoine administratif. Il n'y a rien de mieux pour l'image, pour la convivialité, et l'envie de reviens-y, qu'un village bien entretenu. Si la commune entretient son patrimoine, elle montrera aussi l'exemple à suivre aux propriétaires

privés. La carte de visite de Saint-Imier passe également par là. Nous acceptons donc l'attribution de CHF 500'000.- au Fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif."

M. Francis Daetwyler, SOC : "La fraction socialiste est également favorable à cette mesure. Néanmoins, nous ferons un certain nombre de commentaires globaux sur les finances communales au point 8."

Mme Katia Ermel, AJU : "Pour notre part, nous avons traité les points 5 à 7 en un seul bloc. Donc, notre point de vue sera donné de cette manière. Nous sommes satisfaits de constater que grâce aux bons résultats obtenus lors de l'exercice comptable écoulé, ceux-ci nous permettent d'approvisionner plusieurs fonds nécessitant des investissements. La fraction alliance jurassienne adhère à la répartition proposée. CHF 500'000.- au Fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif, CHF 400'000.- au Fonds projets de développement, et CHF 300'000.- au Fonds d'entretien des routes communales."

Au vote, l'attribution de CHF 500'000.- au Fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif est accepté à l'unanimité.

6. Comptes 2011 : Attribution de CHF 400'000.- au Fonds projets de développement : décision

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical a étudié avec intérêt la proposition d'attribution de CHF 400'000.- au Fonds projets de développement, ainsi que le règlement lié à ce fonds. Nous rappelons que celui-ci (article 1) doit servir à promouvoir le développement de la commune de Saint-Imier, que ce soit dans les domaines économique, de formation, social, sportif, associatif, touristique ou culturel. Cette provision doit faciliter la réalisation de projets dans un domaine mentionné à l'article 1 du règlement, notamment en période de conjoncture difficile, en fonctionnant, entre autres, comme subvention d'investissement. Par conséquent, le parti libéral radical accepte sans réserve cette proposition et tenant compte de l'importance du fonds qui se monte à CHF 1'600'000.- au 31 décembre 2011, le parti libéral radical demande au Conseil municipal :

1. d'établir la liste des divers projets répondant aux critères du fonds;
2. de fixer les priorités des réalisations en fonction des besoins objectifs de la cité;
3. d'engager les ressources nécessaires pour que ces objectifs soient réalisés dans les meilleurs délais afin qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier. "

Au vote, l'attribution de CHF 400'000.- au Fonds projets de développement est accepté à l'unanimité.

7. Comptes 2011 : Attribution de CHF 300'000.- au Fonds d'entretien des routes communales : décision

M. John Buchs, PLR : "C'est également avec plaisir que le parti libéral radical accepte cette proposition de verser CHF 300'000.- au Fonds d'entretien des routes communales. Ainsi, ce fonds ascendera à CHF 667'000.- et permettra après les travaux de la route cantonale de remettre en ordre le réseau routier, ce qui ne sera pas un luxe."

Au vote, l'attribution de CHF 300'000.- au Fonds d'entretien des routes communales est accepté à l'unanimité.

8. Adoption des comptes communaux 2011

M. Michel Ruchonnet, président, propose de passer en revue les comptes communaux 2011 en prenant la table des matières. Les conseillers de ville qui souhaitent s'exprimer sur un chapitre sont priés de l'arrêter.

M. John Buchs, PLR : "Le rapport du Conseil municipal relatif aux comptes communaux donne toutes les informations concernant le résultat de l'exercice comptable 2011, et les défis qui en découlent. Nous tenons à relever la qualité et l'objectivité des commentaires, aussi bien du préavis du Conseil municipal que des 152 pages du rapport des comptes. Une phrase cependant du préavis du Conseil municipal résume la situation et nous interpelle, nous citons : "Il faut cependant impérativement rappeler que ce résultat favorable ne saurait en aucun cas masquer les défis très conséquents qui nous attendent". Fin de citation. Ce constat est réaliste et ne doit pas être sous-estimé. La commission des finances travaille depuis plusieurs mois sur la motion du parti libéral radical. Dans 6 mois, la moitié de la législature sera écoulee, et le Conseil municipal, au vu des études en cours de l'organisation structurelle et des finances n'a pas encore publié son programme de législature. Aussi, il est urgent, après le réaménagement de la route cantonale qui se terminera en 2014, en même temps que la présente législature, que les partis représentés dans notre conseil s'entendent sur un programme d'investissements pour la fin de la législature. Les grands projets prioritaires pour le parti libéral radical sont les suivants :

1. réfection et agrandissement des halles de gymnastique qui auront 40 ans en 2013;
2. aménagement du manège par exemple pour l'espace jeunesse, aménagement de salles de réunions;
3. aménagement des cantonnements militaires en centre d'accueil pour sociétés ou groupes.

Malgré les défis qui nous attendent, les investissements nécessaires et surtout indispensables doivent être réalisés, avec nos moyens financiers et échelonnés dans le temps. On ajoute naturellement à ces projets l'entretien des bâtiments du patrimoine administratif qui a plus de CHF 537'000.- à disposition après la décision positive sous point 5 de l'ordre du jour. Nous tenons à remercier pour la bonne gestion financière de notre commune :

- le Conseil municipal et tout spécialement M. le Maire M. Stéphane Boillat, président de la commission des finances;
- la commission des finances.

Un merci particulier est adressé à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour la qualité de son travail et du rapport que nous allons approuver.

C'est avec plaisir que le parti libéral radical approuve les comptes 2011"

M. Francis Daetwyler, SOC : "Au nom de la fraction socialiste, j'aimerais aussi adresser nos remerciements au maire et à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour la clarté et la qualité du document que l'on a reçu. Ce document n'a pas soulevé de question. Ce qui veut dire que tout ce qui y figure est parfaitement compréhensible pour tout le monde.

Néanmoins, il suscite, au sein de la fraction socialiste, un certain nombre d'inquiétudes. Même si nous nous réjouissons du niveau record de l'impôt sur les personnes morales qui traduit la santé de notre principale entreprise, il n'en demeure pas moins que le déséquilibre entre les recettes et les impôts sur les personnes physiques qui ont légèrement baissé l'année passée et les impôts sur les personnes morales posent un certain nombre de questions sur les finances communales. Il y a très peu de communes où l'on a 7,6 millions sur les personnes physiques et 5,9 sur les personnes morales, ce qui veut aussi dire qu'une grande partie des recettes de notre commune est extrêmement volatile et est très sensible à la conjoncture. Donc, ce sont des éléments que nous ne maîtrisons pas. Un autre élément qui nous inquiète, c'est que l'on constate que la dette communale augmente de 1,5 millions, dont 1'400'000.- de dettes qui portent intérêts. Même si actuellement le niveau des intérêts est bas, cette situation n'est pas acquise pour l'éternité. Et puis 2 millions de crédits de relance, où l'on a eu beaucoup de chance d'avoir un chantier qui pouvait bénéficier de ce crédit au bon moment, Nos investissements constitueront un défi important. Un des éléments de l'attractivité de notre commune est la richesse de son équipement et de sa vie culturelle, sportive et associative. Il faudra, qu'on le veuille ou non, opérer un certain nombre de choix si l'on veut maintenir ces investissements, maintenir notre attractivité résidentielle, et également surveiller de près l'endettement de la commune et éviter une fuite en avant. Donc, comme cela a déjà été dit par notre collègue radical, on attend aussi le programme de législature. Parmi les investissements importants à venir, je souhaite aussi ajouter le Parc technologique III, même si formellement il relève d'une SA et pas directement de la commune. Son enjeu est extrêmement important. Pour conclure, les comptes sont meilleurs que prévus, mais les éléments d'inquiétude ne manquent pas. Il avait également été dit, lors de l'élaboration du budget 2012, que ce serait un budget de transition. Selon certaines sources, Adam aurait dit à Eve, en quittant le paradis terrestre, que l'on entrait dans une époque de transition. Je pense que l'élaboration du budget 2013 et les suivants ne seront pas faciles. Avec ces remarques, la fraction socialiste approuvera les comptes tels qu'ils nous sont proposés."

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "Le budget 2011, établi en 2010, prévoyait un déficit de CHF 967'780.-. Les comptes 2011 bouclent avec un bénéfice de CHF 423'593.-. Et en plus nous pouvons nous réjouir d'attribuer 1,2 millions de francs à divers fonds. Que demander de mieux devant un tel résultat ? Mais trêve de positivisme, la situation réelle n'est pas aussi rose que laisse paraître cet excellent résultat. En effet, en analysant les chiffres nous ne pouvons que faire les mêmes constatations que l'année passée pour les comptes 2010, et aussi que pour pas mal d'années antérieures. Premièrement, et pour différentes raisons, le revenu de l'impôt communal sur les personnes physiques est en constante diminution, et nous ne devons ce résultat qu'à l'excellent résultat du revenu de l'impôt des personnes morales. De mémoire, cette situation se répète année après année, et depuis fort longtemps. D'un autre côté, nous reversons grossièrement plus de 5 millions de ces revenus, qui se montent à globalement 12 millions de francs, dans le pot cantonal de la péréquation financière, et ce montant va augmenter dans les prochaines années. D'autre part, comme nous le savons tous, nos infrastructures manquent cruellement d'entretien et d'investissement, et cela même si nous avons investi massivement dans les infrastructures de la route cantonale, et devons encore le faire pour les prochaines années. En effet, cette opération ne représente qu'une petite part de nos réseaux d'eau, d'épuration, de gaz et d'électricité. Et il en est de même de nos bâtiments, comme les halles de gymnastique, les abattoirs, l'ancien asile, l'école secondaire, l'école primaire et j'en passe. Nous parlerons aussi sans doute plus tard au point 11 de la patinoire, qui n'est pas en reste de carence d'investissement. Nous ne savons pas exactement à combien chiffrer ce besoin d'investissement, mais il se monte sûrement à quelques dizaines de millions. Or, pendant de nombreuses années, les bonnes surprises du revenu de l'impôt sur les personnes morales ont été notre poire pour la soif, nous permettant d'envisager de grands projets et de les financer. Mais aujourd'hui, nous voyons poindre le moment où ces revenus sont nécessaires au fonctionnement de la commune. Néanmoins, les plus anciens d'entre nous se rappellent sans aucun doute les différentes crises industrielles qui ont frappé notre région dans les

années septante et quatre-vingt. De tels événements restent toujours possibles. Maintenant que faire me direz-vous ? Eh bien, il est clair que sans doute personne dans cette salle ne peut se targuer d'avoir la solution miracle. Nous pensons que, sans doute, tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut essayer de s'affranchir de cette situation. Pour cela il n'y a pas beaucoup de possibilités. Soit augmenter les revenus, ou diminuer les charges, ou un mélange des deux. Mais diminuer les charges signifie aussi clairement diminuer l'attractivité de notre cité, car rappelons-le, nous avons les infrastructures culturelles et sportives d'une ville d'environ 7000 habitants, qui, par elles-mêmes, nous définissent en tant que petit centre régional. Et augmenter les revenus signifie soit d'augmenter la population, ou d'augmenter la quotité, ou un mélange des deux. Mais force est de constater que depuis de nombreuses années, et bien que nous tentions de maintenir notre attractivité, notre population diminue. Nous pensons donc que le moment est venu d'investir encore plus massivement, et non plus seulement pour maintenir les acquis, mais pour les développer, et pour cela nous devons nous en donner les moyens. Nous pensons qu'il est vraiment temps de discuter ouvertement d'une augmentation de la quotité, avec le but clair d'augmenter notre attractivité. Malgré ce pessimisme, nous tenons à féliciter tous les services d'avoir tenu les budgets en 2011 et remercions en particulier le chef des finances pour l'excellence de son travail. Nous approuvons ces comptes communaux 2011 tels qu'ils nous ont été présentés ce soir."

Au vote, les comptes communaux 2011 sont adoptés à l'unanimité.

Il est 20 h 07, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance.

9. Rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du Fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier : approbation éventuelle

Les conseillers de ville ont reçu le rapport sur l'utilisation du Fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Ruchonnet, président, indique ne pas avoir compris pourquoi il est indiqué : "éventuelle" dans ce point de l'ordre du jour.

M. Daniel Müller, PLR : "Rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du Fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier. Le parti libéral radical estime que ce fonds est toujours intéressant pour créer des places d'apprentissage et maintenir des places de travail dans notre cité. Par conséquent, le parti libéral radical approuve le rapport du Conseil municipal sur l'utilisation et la gestion de ce fonds."

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance du rapport concernant l'utilisation du Fonds de chômage. Nous remercions nos aïeux pour les fonds importants qu'ils ont provisionnés pour les années de vaches maigres. Constatant que ce fonds est utilisé pour soutenir les jeunes entreprises locales, année après année, nous vous proposons d'approuver ce rapport."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Il n'y a pas de suspense, la fraction socialiste approuve ce rapport et se réjouit aussi de l'existence de ce fonds, qui offre une certaine marge de manœuvre au développement."

Au vote, le rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du Fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier est approuvé à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président : "Je me suis permis de demander à M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, de nous envoyer le règlement du Fonds de chômage. Pour ceux qui ne le connaissent pas, et personnellement, je ne le connaissais pas, c'est un document très intéressant."

10. Nouvelles modalités de financement des centres d'animation de jeunesse dans le canton de Berne dès l'année 2013 : engagement financier en faveur de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) pour la période 2013-2016 : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le 8 décembre 2006, le Conseil de ville a approuvé la création d'un centre de jeunesse régional à Saint-Imier. L'Espace Jeunesse d'Erguël est né le 1^{er} août 2007. Conformément à la réglementation cantonale révisée récemment une nouvelle demande doit être présentée jusqu'à fin juillet 2012 afin de garantir la part cantonale de financement, bien supérieures aux parts communales. Celle-ci ne sera cependant accordée que pour autant que les communes s'engagent pour une durée de quatre ans (2013-2016). Nous vous remettons, en annexe le dossier établi par l'animateur responsable. Les communes de Renan, Sonvilier, Villeret, Cormoret et de Courtelary ont confirmé leur engagement (du point de vue financier : CHF 1.- par habitant et par an). Pour notre commune, l'engagement annuel est de l'ordre de CHF 7.- par habitant et par an.

Actuellement, l'Espace jeunesse d'Erguël accueille quelque 50 à 80 jeunes par semaine, dont 60 % proviennent de Saint-Imier. L'Espace jeunesse s'adresse aux adolescents de 11 à 17 ans. Des actions importantes en termes de prévention ont été menées, notamment dans le cadre de la Plate-forme prévention. L'Espace jeunesse répond indiscutablement à un besoin, et il joue un rôle favorable pour l'intégration et le développement des jeunes de notre région.

Sur préavis de la commission de la jeunesse et de la commission des finances unanimes, le Conseil municipal, à l'unanimité, recommande favorablement au Conseil de ville de poursuivre l'engagement en faveur de l'Espace Jeunesse d'Erguël et d'assurer son financement pour la période requise (2013-2016).

Ouverture de la discussion :

Mme Christiane Baur, SOC : "La fraction socialiste a pris connaissance avec intérêt du dossier concernant la demande présentée par l'Espace jeunesse d'Erguël pour un engagement financier pour la période 2013-2016. Nous constatons avec plaisir que le centre a pris son envol et que désormais il peut compter sur une fréquentation régulière de jeunes. Il est également réjouissant, à la lecture des différents documents remis, de voir que les contacts ont été intensifiés entre les différents acteurs de la jeunesse de la région, comme par exemple avec les écoles. Les diverses actions entreprises et la participation à plusieurs manifestations de la région contribuent également de manière réjouissante à la notoriété de l'Espace jeunesse d'Erguël. Le programme présenté pour l'année 2012 montre bien cette volonté d'être encore plus présent auprès de la jeunesse de notre région. La mise en route en 2009 de la Plate-forme prévention est également à saluer. Cette organisation qui réunit plusieurs fois par année les acteurs du domaine de la jeunesse offre la possibilité d'échanger sur les différents problèmes d'actualité, ce qui permet une meilleure prévention et surtout une collaboration interdisciplinaire entre les différents intervenants. Compte tenu des éléments décrits ci-dessus, la fraction socialiste a pris connaissance avec joie de l'accord favorable des 5 autres communes concernées et recommande à son tour d'accepter l'engagement financier de CHF 7.- par année et par habitant, en espérant ainsi contribuer à démontrer à l'Office des affaires sociales de la Direction de la santé publique notre soutien à notre centre de jeunesse et notre appui à la demande d'admission des frais à la compensation des charges. Nous terminerons en remerciant toutes les personnes qui

travaillent à la bonne marche de cet Espace jeunesse d'Erguël."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Depuis presque 7 ans, l'Espace jeunesse d'Erguël accueille de nombreux jeunes de Saint-Imier et d'une partie du vallon. Le centre est progressivement devenu un acteur important pour notre jeunesse, offrant un lieu d'accueil, de rencontres et de convivialité, notamment grâce aux différentes activités proposées, tel que le fameux souper hebdomadaire. L'Espace jeunesse d'Erguël est aussi un partenaire de choix pour les écoles et les différents organismes qui côtoient ou travaillent avec des jeunes, comme le catéchisme ou les clubs de sport. Les collaborations entre ces différentes institutions permettent l'émergence de projets enrichissants, tant au niveau culturel que social, pour toute notre région. De plus, les deux animateurs ont su obtenir la confiance des adolescents qui fréquentent le centre de jeunesse; et pour ces derniers, se rendre dans ces locaux, c'est désormais l'assurance de passer un moment agréable. Mais au-delà de son rôle de lieu d'accueil et de loisirs, soulignons celui essentiel joué par la Plate-forme prévention. Cette dernière représente le 50 % du cahier des charges des animateurs. Chaque année, un nouveau thème est abordé et traité avec pertinence et profondeur par les 12 personnes qui participent au groupe de travail. Ces personnes sont d'ailleurs toutes issues de domaines relatifs à la jeunesse et elles réalisent un travail véritablement utile et professionnel, dont bénéficie toute la collectivité. De surcroît, l'Espace jeunesse d'Erguël participe activement à l'animation de notre commune. En effet, animations de rue et autres activités sportives figurent à son programme annuel. Les tâches menées par l'Espace jeunesse d'Erguël sont donc riches et variées, et nous sommes convaincus de sa légitimité et de son bien-fondé. Notre conseil doit ce soir décider du maintien de son soutien au centre. Les communes partenaires ont déjà donné leur accord. Vous l'aurez compris, en ce qui concerne la fraction alliance jurassienne, nous soutenons sans réserve l'engagement pris en faveur de l'Espace jeunesse d'Erguël et nous acceptons également la participation à son financement."

M. Markus Leuenberber, PLR : "Nous tenons à relever la qualité du document présenté par M. Cyril Miserez, animateur principal de l'Espace jeunesse d'Erguël. L'Espace jeunesse d'Erguël correspond à un besoin pour notre jeunesse. Ce centre a été créé pour les jeunes en âge de scolarité, soit de 10 à 17 ans. Nous estimons que ce point doit être respecté malgré les directives du canton de Berne qui parlent de jeunes jusqu'à 20 ans. Ceci n'empêche pas lors d'événements à thèmes d'autoriser ces derniers à y participer. D'autre part, une demande de participation plus importante des communes voisines devrait être étudiée, le financement de notre commune représente 600 % par rapport à celui de toutes les autres communes adhérentes. Nous apprécions également le fait que pour la prochaine Imériale, l'Espace jeunesse d'Erguël présentera à son stand la Plate-forme de prévention Volte-Face, qui traite les sujets des différents risques d'addictions. Le parti libéral radical approuve les nouvelles modalités de financement des centres d'animation de jeunesse."

Au vote, les nouvelles modalités de financement des centres d'animation de jeunesse dans le canton de Berne dès l'année 2013 : engagement financier en faveur de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) pour la période 2013-2016 sont acceptées à l'unanimité.

11. Votation d'un crédit additionnel de CHF 15'000.- à la Coopérative de la patinoire pour pouvoir commencer à faire la glace 15 jours avant le début de saison usuel – décider du mode de financement – décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu la demande de subventionnement extraordinaire présentée le 22 mai 2012 par la Coopérative de la patinoire d'Erguël.

Le HC Saint-Imier a vu sa saison 2011-2012, magnifiquement récompensée par une promotion en 1^{ère} ligue, à l'instar de la saison 2009-2010. Il s'agit de préparer la prochaine

saison et de permettre à l'équipe de s'entraîner correctement. A l'instar de ce qui avait été décidé en 2010, il est proposé d'avancer de 15 jours le début de la saison de glace à la patinoire. Les surcoûts, essentiellement liés à la consommation d'électricité, sont estimés à environ CHF 15'000.-. Dès lors que la Coopérative de la patinoire d'Erguël perçoit une subvention annuelle de CHF 210'000.-, le Conseil de ville est compétent pour décider de son augmentation de CHF 15'000.-.

Commencer à faire de la glace si tôt n'est guère satisfaisant, à maints égards. Toutefois, retarder le début du championnat dépend des instances dirigeantes sportives, animées par d'autres préoccupations. Le Conseil municipal souhaite que l'équipe promue puisse s'entraîner au mieux. Néanmoins, tous les utilisateurs devront pouvoir bénéficier de cette période de glace avancée. Il faut encore souligner que, compte tenu notamment du fait que la dalle n'est pas isolée, la possibilité de disposer effectivement de glace dépendra des conditions météo (température, eau). Enfin, si une telle demande devait se renouveler, le Conseil municipal est d'avis qu'une coordination avec les autres patinoires de la région devrait être recherchée.

Sur préavis favorable, à la majorité, de la commission des finances, le Conseil municipal, à la majorité, recommande la votation d'un crédit additionnel de CHF 15'000.- et son financement par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Thierry Egli, AJU : "La récente promotion de notre hockey club a été une grande joie pour nous tous et nous n'allons pas la ternir ce soir. La fraction alliance jurassienne soutient cette demande de crédit supplémentaire de CHF 15'000.- pour ces 15 jours de glace anticipée. Le HC Saint-Imier, le mouvement junior et la société coopérative pour l'exploitation de la patinoire artificielle font cette demande de concert afin de permettre à la première équipe d'avancer les entraînements et aux joueurs d'être prêts physiquement et techniquement pour le début du championnat. Toute la population devrait aussi pouvoir profiter de cette ouverture anticipée. Certaines voix s'élèvent pour dénoncer la consommation d'énergie que nécessiterait cette préparation de la patinoire à cette période de l'année. Nous avons réfléchi au problème et savons aussi que la température extérieure de la fin août ne rendra peut-être pas possible la fabrication de la glace. Cela révèle la vétusté des équipements de notre patinoire. La dalle n'est pas isolée. Dans le monde actuel, la consommation d'énergie est un enjeu important, cette situation n'est pas acceptable. Il faut que les installations soient moins gourmandes en énergie. La technique le permet. Si nous n'en tenons pas compte, il ne sera plus possible à terme d'envisager des débuts et fins de saison de glace en décalage avec les périodes de froid. C'est pour cela que nous demandons une étude pour l'assainissement énergétique de ces infrastructures gourmandes en énergie, et que la dalle et le nouveau toit soient des modèles d'efficacité énergétique. Nous souhaitons ainsi donner une impulsion à la coopérative pour remettre aux normes actuelles la production de glace de la patinoire. Au cas où la météo ne serait pas très clémente à la fin août, il faudrait alors compter sur des réserves d'eau suffisantes, soit 500 m³ par jour nécessaires à la patinoire, pour la fabrication de la glace. Pour mémoire cela représente près du quart de la consommation journalière des habitants de Saint-Imier, qui s'élève à 2'300 m³, et à laquelle il faut rajouter les fournitures d'eau à nos voisins. Une remarque : lors de notre séance du 17 juin 2010, une demande identique à celle qui nous occupe ce soir nous avait été faite et avait été acceptée. A cette occasion, nous avons demandé, entre autres questions, si une coordination régionale avait été envisagée entre les patinoires de Tramelan, Saignelégier, La Chaux-de-Fonds et Saint-Imier. Nous avons conditionné notre soutien à cette demande de crédit à une réponse à nos questions lors du Conseil de ville suivant. Nous notons que nous n'avons pas eu de réponse. Pour le soutien aux sportifs, pour ne pas oublier que Saint-Imier est une cité de l'énergie et aussi par souci de ne pas gaspiller les deniers publics, nous demandons qu'un projet d'assainissement soit engagé dans un délai raisonnable. Nous souhaitons une belle saison au HC Saint-Imier et proposons un financement par autofinancement de ce crédit additionnel de CHF 15'000.-"

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci M. Thierry Egli, AJU, pour ce rapport très complet. Je vous rappelle que la patinoire ce n'est pas que du hockey. Il y a aussi du patinage artistique. Nous présentons 4 à 5 personnes aux championnats suisses, chose que des villes comme Zurich et Genève n'arrivent pas à faire. Nous avons besoin de glace. Il ne faut pas oublier que nous allons sur des patinoires extérieures en attendant que la nôtre ouvre. Cela m'a beaucoup touché, ce que vous avez dit."

M. Pierre Jeanneret, PLR : "Le parti libéral radical a étudié ce crédit additionnel de CHF 15'000.- avec attention. Au vu de la promotion de notre équipe en 1^{ère} ligue, il est évident que nous le soutenons et ceci par autofinancement. Nous nous permettons quand même de faire quelques remarques. De manière générale, est-ce normal de jouer au foot en février et au hockey en août ? Cela entraîne des frais supplémentaires difficiles à supporter, surtout pour les ligues dites "inférieures". D'autre part, nous regrettons que le conseil de la société coopérative de la patinoire n'ait pas été consulté avant de faire cette demande. Comme mentionné dans le préavis, une coordination avec les autres patinoires de la région devrait être recherchée. Il semble que cela a déjà été tenté mais sans succès. Cela n'empêche pas de remettre l'ouvrage sur le métier. Une autre piste pourrait être celle de l'APAR, association des patinoires artificielles romandes. Pourquoi ne pas leur demander d'intervenir auprès des instances concernées afin que le championnat puisse commencer 2 à 3 semaines plus tard. Nous proposons que le conseil de la coopérative fasse une demande dans ce sens afin qu'ils puissent faire des propositions pour fin 2012. Merci de votre attention et hop Sainti !"

M. Vital Carnal, SOC : "C'est avec enthousiasme et fierté que nous avons fêté la promotion en 1^{ère} ligue de notre club phare le HC Sainti-Bats. La saison de première ligue débutant au 22 septembre, avancer l'ouverture de la patinoire de 15 jours permettrait d'avoir 3 semaines de préparations sur glace, ce qui n'est pas trop tôt. Toutefois, il serait souhaitable de pouvoir assurer de faire de la glace, notre dalle n'étant pas isolée, une température de l'air trop élevée ne nous permettrait pas d'en faire. Nous espérons que le temps soit au mauvais à fin août 2012

...rires...

pour pouvoir permettre à l'équipe de se préparer correctement. Si ce n'était pas le cas, nous proposons de ne pas essayer de faire de la glace coûte que coûte et de mettre cet argent pour réaliser une étude sur une rénovation de nos installations. Rénovation qui devient urgente et nécessaire. À part cette remarque, la fraction socialiste accepte ce crédit de CHF 15'000 pour faire de la glace plus tôt. Crédit qui sera autofinancé."

M. Francis Daetwyler, SOC : "J'aimerais dire, en tant qu'utilisateur de la piscine plutôt que de la patinoire, que je souhaite que le temps reste beau au mois d'août. Je me réjouis évidemment aussi, même si j'aurais beaucoup de peine à tenir sur des patins, du succès de l'équipe de hockey. Néanmoins, pour des questions qui ont déjà été évoquées dans cette salle, le dossier que l'on traite m'interpelle. Il ne faut pas oublier la question de la consommation d'énergie. Je vous rappelle que dans notre pays nous avons décidé, il n'y a pas très longtemps, de sortir du nucléaire, et que notre civilisation utilise un certain nombre de ressources non renouvelables qui représentent l'équivalent d'au moins 3 planètes. Il faut nous poser des questions sur notre mode de vie, sur le gaspillage, l'utilisation d'énergie, dont nous avons tous besoin. Il me semble parfois que ce que nous entendons par développement durable, c'est de foncer dans le mur avec un véhicule muni des derniers filtres à particules. Je m'abstiendrai donc."

M. Michel Ruchonnet, président : "C'est un sujet très sensible. A l'avenir il serait bon d'avoir un plan, un projet, qui soit un peu mieux présenté que de simplement demander une subvention."

Au vote, le crédit additionnel de CHF 15'000.- à la Coopérative de la patinoire pour pouvoir commencer à faire la glace 15 jours avant le début de saison usuel, et son financement par autofinancement, sont acceptés par 23 pour, 3 contre, et 1 abstention.

12. Rapport de la commission économique et touristique concernant la Motion "Développement du commerce à Saint-Imier" : décision

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par la commission économique et touristique concernant la motion "Développement du commerce à Saint-Imier" déposée le 23 juin 2011 par la fraction socialiste.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier (version antérieure au 26 avril 2012), il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

Ouverture de la discussion :

Mme Nicole Leblois, AJU : "La fraction alliance jurassienne rejoint les arguments développés dans le rapport et par conséquent, vous propose d'accepter le préavis donné par la majorité des membres de la commission économique et touristique, soit :

- de ne pas réaliser l'étude portant sur un montant de CHF 30'931.20;
- d'entreprendre la révision du règlement du Fonds de chômage en adaptant notamment les aides au développement et au maintien du commerce local;
- et de classer la motion.

Ce n'est pas à la Municipalité de dépenser plusieurs dizaines de milliers de francs pour payer une étude concernant le commerce local, alors que les représentants du CIDE, premiers concernés, partagent ce point de vue et ne souhaitent pas une telle étude. La dépense de ce montant directement sur place, en faveur de nos commerçants, pour animer et encourager nos multiples commerces, serait sans doute bien plus efficace. Depuis le début des travaux de revalorisation du centre-ville, le conseiller municipal et sa commission ont instauré une collaboration étroite avec les commerçants, faisons-leur confiance et laissons-les poursuivre leur travail de qualité."

M. John Buchs, PLR : "C'est naturellement avec sérieux et un vif intérêt, M. le président, que le parti libéral radical a étudié le rapport n° 2 de la commission économique et touristique suite à la motion du parti socialiste du 23 juin 2011, et ayant pour thème "Développement du commerce à Saint-Imier". Le parti libéral radical, unanime, soutient la proposition de la majorité de la commission soit de renoncer à réaliser l'étude selon l'offre de la He-Arc pour un montant CHF 30'931.20. En effet, les travaux de réaménagement de la route cantonale seront terminés en 2014 et une partie des propositions de la motion sont déjà réalisées. D'autre part dans son offre, la Haute école de gestion Arc précise que la question du rôle des autorités politiques et administratives ne peut pas être traitée ex ante, mais ex post. Ceci signifie en clair que nous ne pouvons pas nous prononcer sur des mesures éventuelles avant le dépôt du rapport de la Haute école de gestion Arc. Le professeur François Petitpierre, Directeur de l'Institut du management de la Haute école de gestion Arc, écrit encore : "C'est en effet en fonction des hypothèses de travail identifiées que cette question pourra être traitée d'un point de vue financier, juridique et probablement éthique...". Ce qui n'est pas la moindre des choses.

Nous sommes par contre favorables à l'adaptation du règlement du Fonds de chômage. Cette tâche est certes ardue. En effet, adapter le règlement actuel pour y inclure le développement et le maintien du commerce local ne doit en aucun cas créer un précédent.

D'autre part, il s'agira de définir qui fait partie du "commerce local". Nous tenons à remercier la commission économique et touristique pour son travail. Et proposons de classer la motion.

M. Francis Daetwyler, SOC : "La fraction socialiste est déçue du contenu de ce rapport qui est finalement fort peu différent de la première version. Je rappelle que l'objectif de la motion, qui était rédigée intentionnellement de façon assez ouverte pour permettre la créativité de la commission, était d'avoir une réflexion sur l'évolution du commerce à Saint-Imier après la réalisation et l'achèvement des travaux sur la grand-rue. L'avenir du commerce dans les centres-villes est une question très complexe. Je pense que cette question ne doit pas concerner uniquement le commerce déjà existant à Saint-Imier mais également que la commune doit se préoccuper de l'avenir de "l'approvisionnement" en commerces. Nous assistons actuellement à des évolutions assez complexes, et aussi assez contradictoires. Nous savons que la mobilité augmente, mais on constate également que les comportements de mobilité, eux aussi, se modifient. Nous avons une population de plus en plus croissante qui est beaucoup plus intéressée à vivre dans des centres pour autant que ceux-ci soient attractifs et pour qui l'objectif n'est plus seulement de posséder une maison dans une zone de villas, accessible uniquement par la route. Saint-Imier a un noyau urbain qui est intéressant. Toutefois, l'attractivité urbaine, avec notamment la pression sur les perspectives de développement du commerce local, représente des enjeux qui vont au-delà des strictes mesures prises pendant les travaux. Nous avons aussi le sentiment que la commission s'est quelque peu simplifiée la tâche. Le rapport a certes une belle couverture, mais il est indiqué à la page,... -nous constatons d'ailleurs qu'il n'est pas numéroté - à la troisième page, troisième puce : "...de nombreuses études sont déjà existantes et les représentants du CIDE confirment le point de vue de la majorité de la commission..." La commission aurait pu indiquer concrètement de quelles études il s'agit. Donc, il m'apparaît que cette étude reste nécessaire et que l'adaptation du règlement du Fonds de chômage, sur ce point je rejoins notre collègue radical, doit être faite de façon soigneuse pour éviter que ce ne soit simplement une aide, un maintien de structures. Ceci aurait pu être proposé en parallèle de l'étude confiée à la He-Arc. En conséquence, nous nous opposons au classement de cette motion."

M. Michel Ruchonnet, président : "Ceux qui sont d'accord avec, les conclusions, à savoir la première conclusion du rapport de la commission économique et touristique concernant la Motion "Développement du commerce à Saint-Imier, soit le classement de la motion, la réévaluation du règlement du Fonds de chômage et de ne pas réaliser l'étude sont priés de se lever. "Au vote, 22 voix approuvent cette conclusion; 4 voix s'opposent; il y a 1 abstention.

13. Nomination d'un membre au sein de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives en remplacement de M. Denis Wermeille, démissionnaire

M. Vincent Scheidegger, SOC, propose la candidature de M. Vital Carnal, SOC.

Au vote, M. Vital Carnal, SOC, est nommé à l'unanimité moins l'intéressé.

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Je profite de l'occasion pour informer M. Vital Carnal, SOC, que la prochaine séance de la commission aura lieu le 4 juillet 2012, à 18 h 30."

14. Nomination de deux représentants de la Municipalité dans le Conseil de fondation "Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier", en remplacement de Mme Pascale Hinterholz et de M. Jacques Tanner, démissionnaires

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "La fraction alliance jurassienne propose la candidature de Mme Micheline Bueche."

M. Michel Bastardoz, SOC, "La fraction socialiste propose la candidature de M. Patrick Linder, SOC."

Au vote, Mme Micheline Bueche et M. Patrick Linder, SOC, sont nommés à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien, merci pour cet engagement."

15. Motions et interpellations

M. Michel Ruchonnet, président, informe n'avoir reçu aucune motion et interpellation sur le bureau du Conseil de ville. Il propose de passer au point suivant.

M. John Buchs, PLR : "Il faudra, M. le président, revoir le fonctionnement de votre système informatique. Je vous ai adressé nos interpellations par courrier électronique."

M. Michel Ruchonnet, président : "Tout à fait. Je vous signale que mon ordinateur est en réanimation chez M. John Wermeille, SOC, chez Astria Informatique. Depuis aujourd'hui, je n'arrive plus rien à en tirer."

M. John Buchs, PLR : "Vous n'êtes pas le seul dans cette salle. N'est-ce pas M. Blaise Droz (Le Journal du Jura) ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Alors, je ne peux pas vous répondre M. John Buchs, PLR. Alors, c'est quoi ? Une interpellation ?"

M. John Buchs, PLR : "3 interpellations !"

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien. 3 interpellations. Allons-y !"

Mme Talika Gerber, PLR : "Nous tenons à préciser que la présente interpellation a été déposée à la chancellerie municipale avant l'article paru dans la presse sur la responsabilité du comité de l'Imériale. Interpellation intitulée : "Réaménagement de la route cantonale : étonnement". Le n° 3 de ConviviaCité mentionne que les travaux autour de l'Imériale se feront en deux étapes et seront divisés en deux segments distincts. Avant l'Imériale (29 et 30 juin 2012), les travaux s'effectueront de la Place du Marché à la rue de Châtillon, après l'Imériale, les travaux concerneront la partie Est, de la rue de Châtillon, jusqu'à l'abord de la Place du 16 Mars. Le 7 juin 2012, le pod est fermé à la hauteur de la Place du 16 Mars, avec un panneau qui indique une rue sans issue à 200 m, car les travaux ont commencé à la rue de Châtillon, ce qui oblige les automobilistes qui viennent de l'Est et veulent par exemple se rendre à la poste à un détour conséquent. Le parti libéral radical souhaite savoir :

1. Si les travaux en cours à la rue de Châtillon étaient planifiés dans la première étape car le texte du bulletin d'information n'est pas très clair.
2. Si tel est le cas, nous demandons que la Place du Marché soit immédiatement libérée par les entreprises qui y parquent leurs véhicules de chantiers et du matériel, ceci afin de favoriser l'accès aux commerces.
3. Les travaux seront-ils terminés pour l'Imériale ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je vais répondre distinctement aux 3 questions. Alors, le parti libéral radical souhaite savoir :

1. Si les travaux en cours à la rue de Châtillon étaient planifié dans la première étape car le texte du bulletin d'information n'est pas très clair.

La planification générale des travaux prévoit deux phases distinctes : une première phase entre la Place du Marché et la rue de Châtillon, devant se terminer fin juin, voire mi-juillet; et une deuxième phase entre la rue de Châtillon et le début de la Place du 16 Mars. Compte tenu de l'avancement des travaux, le programme a dû être adapté, et l'opportunité a été saisie de travailler dès le 7 juin 2012 sur le bas de Châtillon.

2. Si tel est le cas, nous demandons que la Place du Marché soit immédiatement libérée par les entreprises qui y parquent leurs véhicules de chantiers et du matériel, ceci afin de favoriser l'accès aux commerces.

Le Nord de la Place du Marché sert à stocker l'ensemble du matériel utilisé sur le chantier. Il a été décidé qu'il était préférable d'avoir ce matériel proche du chantier, plutôt que de le stocker au loin, par exemple aux Abattoirs, et de provoquer ainsi des nuisances certaines par de fréquents transports par camions. Des instructions ont été données à l'entreprise pour qu'elle limite au maximum l'emprise du matériel sur la Place du Marché. On peut encore préciser que dès la fin de la 1^{ère} phase des travaux, ce dépôt de matériel sera déplacé sur la Place du 16 Mars, dans sa partie Nord Est.

3. Les travaux seront-ils terminés pour l'Imériale ?

Les travaux sur le secteur 1, jusqu'à Châtillon, ne seront pas forcément terminés pour le week-end de l'Imériale. Celle-ci pourra déployer ses fastes, comme prévu de longue date avec son comité organisateur, sur la rue de Châtillon Nord, dans le secteur de la rue du Temple, et naturellement sur le secteur 2, entre Châtillon et la Place du 16 Mars."

Mme Talika Gerber, PLR : "Nous sommes satisfaits, merci."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Interpellation intitulée : "Réaménagement du centre-ville : terrasses des restaurants". Le réaménagement du centre-ville fait souffler un vent de renouveau sur notre cité, bien que la fin des travaux soit planifié en 2014. Une terrasse de restaurant est déjà exploitée à la rue Baptiste-Savoie. Le parti libéral radical demande au Conseil municipal de présenter dans le meilleur délai un règlement pour l'exploitation des terrasses des restaurants à notre conseil. Ce dernier est nécessaire afin de disposer de bases légales qui sont le garant d'un traitement équitable de tous les restaurants de Saint-Imier."

M. Stéphane Boillat, maire : "En l'absence de M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, je porte à votre connaissance, conformément aux instructions qu'il nous a laissées, que ce problème est connu de la commission qu'il préside et qu'une réponse complète vous sera donnée lors de la prochaine séance."

M. John Buchs, PLR : "C'est au nom du parti libéral radical unanime que nous faisons cette interpellation intitulée : "Travail au noir". Mercredi 6 juin 2012, le Grand Conseil a accepté une motion demandant au Gouvernement de lutter contre le travail au noir pour protéger les PME et les artisans. Sont notamment concernés dans le canton, les PME et les privés qui emploient du personnel au noir. Il a été porté à notre connaissance que Saint-Imier n'était pas épargné par ce phénomène qui nuit à l'artisanat local, sans compter les risques pour les personnes engagées au noir qui ne sont pas assurées, et ne bénéficient donc pas des prestations sociales de base. Selon nos sources, ce sont notamment des privés qui engagent du personnel au noir pour différents travaux dans des immeubles. Le canton par la

voix de M. le Conseiller d'Etat M. Andreas Rickenbacher a signalé que 4'000 contrôles avaient été effectués en 2011, et que pour l'année 2012 le canton entendait mettre l'accent sur la qualité de ces contrôles plutôt que la quantité. Le parti libéral radical demande au Conseil municipal d'intervenir auprès du service concerné du canton afin de renforcer les contrôles à Saint-Imier. Le parti libéral radical unanime s'engage à respecter et faire respecter le droit du travail en vigueur afin que les entreprises de notre cité qui occupent du personnel qualifié, forment des apprentis, paient des impôts, des charges sociales, soient protégées."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note de la demande qui est formulée. Nous la transmettrons au service compétent en lui demandant également de nous indiquer quels contrôles ont déjà été effectués, et les résultats obtenus. Nous vous communiquerons la réponse qui nous parviendra."

M. John Buchs, PLR : "Merci."

16. Réponses aux motions et interpellations

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Suite à la décision de votre conseil de transformer la motion de la fraction alliance jurassienne intitulée : "Promotion de Saint-Imier dans le cadre de SuisseMobile" en interpellation avec une réponse attendue au plus tard à la séance du 14 juin 2012, je me permets de vous apporter les informations suivantes. Tout d'abord permettez-moi de présenter brièvement l'association SuisseMobile. Ce réseau officiel est balisé de manière uniforme et comporte les meilleurs itinéraires nationaux et régionaux. Grâce à des étapes découpées en fonction des transports publics, ils conviennent aussi pour des excursions d'une journée. Tous les itinéraires ont été consolidés avec les autorités cantonales et communales, en concertation avec les services de l'environnement fédéraux et cantonaux. Les itinéraires sont reliés de façon optimale avec les transports publics et créent ainsi des conditions idéales pour la mobilité combinée dans les loisirs et le tourisme. L'ensemble de ces parcours est communiqué officiellement par le web (www.swissemobile.ch) ainsi qu'avec des guides et des cartes décrivant les itinéraires et les prestations de services offerts. Le balisage des itinéraires de SuisseMobile est uniforme dans toute la Suisse. Il se base sur la norme Suisse pour la signalisation du "trafic lent" (SN 640 829a). Cette dernière a été révisée en vue de la réalisation de SuisseMobile et elle est aujourd'hui la seule norme au monde qui règle de manière uniforme la signalisation pour la mobilité douce. Les panneaux jaunes pour les chemins de randonnée pédestre et rouges pour les itinéraires vélos, VTT, rollers, ont été complétés par un système uniforme de champs de désignation avec nom et numéro des itinéraires. Un numéro à un chiffre correspond à un itinéraire national, à deux chiffres à un régional et à trois chiffres ou sans numéro à un local. Saint-Imier se trouve en effet au carrefour de plusieurs itinéraires d'importance nationale du projet SuisseMobile : A Mont-Soleil se croisent l'itinéraire 3 – Jura bike de la suisse à VTT qui relie Bâle à Nyon, ainsi que l'itinéraire 2 – Trans Swiss Trail de la Suisse à pied qui relie Porrentruy à Mendrisio, et finalement l'itinéraire 7 – Route du Jura de la Suisse en vélo qui relie également Bâle à Nyon. Un autre itinéraire national passe à Chasseral, celui des crêtes du Jura de la Suisse à pied. Plusieurs itinéraires régionaux viennent compléter l'offre passant par notre commune. Je partage donc l'avis des motionnaires qui demandent de promouvoir Saint-Imier dans le cadre de SuisseMobile. L'année dernière Saint-Imier, en collaboration avec le Parc régional Chasseral, a inauguré deux nouveaux itinéraires locaux inscrits dans la Suisse à VTT : Parcours 842 – Suze Bike et parcours 843 – Erguël Bike. Depuis cette date, nous avons entrepris d'autres mesures servant à positionner Saint-Imier dans le cadre de SuisseMobile en collaboration avec Jura bernois Tourisme et le Parc régional Chasseral. Notamment, la présentation de Saint-Imier sur le site de SuisseMobile en 3 langues avec ses curiosités, son hébergement, et son plan de ville. L'intégration également des parcours locaux sur le site de SuisseMobile sera faite en

2013. Un travail de mise en valeur des curiosités et des visites sur Saint-Imier et environs est en cours également avec le Parc régional Chasseral. Ces présentations, que ce soit de Saint-Imier, des parcours imériens, nationaux, qui traversent Saint-Imier sont également disponibles sur une application smartphone qui est une application SuisseMobile gratuite. Le coût, à titre informatif, de CHF 500.- pour la traduction dans les 3 langues sera à charge de la commune, et puis les coûts de maintien seront pris en charge par Jura bernois Tourisme. Un troisième axe, c'est celui des offres avantageuses qui peuvent être offertes aux détenteurs de cartes SuisseMobile avec des actions, des mises en valeur d'offres touristiques. Nous travaillons aussi en collaboration avec Jura bernois Tourisme sur les possibilités de mettre en avant certaines offres touristiques de la région sur le site de SuisseMobile. Et puis dernière question de la motion : il était aussi demandé d'éventuellement installer des panneaux d'indications touristiques aux lieux stratégiques des croisements. Sachez que ces croisements sont principalement situés à la station supérieure du funiculaire et puis également en bas de la centrale solaire au lieu-dit "Les Eloyes" à Mont-Soleil. Ces deux lieux sont depuis la date de la motion équipés de panneaux, cartes touristiques, grâce à la remise à neuf du sentier des Monts de l'Espace découverte Energie. Voilà pour les réponses que je pouvais vous apporter, à ce jour, par rapport à la motion déposée. "

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je tiens tout de même au nom de la fraction alliance jurassienne à remercier M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme, et sa commission, pour le travail qui a été effectué depuis que nous avons déposé cette motion. Cela fait tout de même 4 ans qu'elle a été déposée et transformée dernièrement en interpellation. Nous voyons que Saint-Imier apparaît dans le cadre de SuisseMobile. Nous en sommes très satisfaits."

M. Stéphane Boillat, maire : "Voici la réponse du Conseil municipal à l'interpellation déposée lors de la dernière séance par M. Patrick Linder, SOC. Pour une meilleure compréhension, je vais vous rappeler les questions avant de donner les réponses.

1. Comment le Conseil municipal voit le rôle de Saint-Imier dans la future Conférence régionale ? Quelle est sa position actuelle face à la mise en place de la Conférence régionale ?

La future Conférence régionale fait l'objet d'un débat renouvelé ces derniers mois. Rappelons que la future conférence régionale Jura bernois-biel/bienne-Seeland regroupera les communes bernoises des régions Seeland, biel/bienne, Jura-Bienne, Centre-Jura et Granges-Büren, soit 114 communes avec 207'000 habitants. Cette organisation devrait au moins assumer les tâches de planification régionale en matière de plan directeur, de transports et d'urbanisation (y compris les tâches de la Conférence régionale des transports, CRT), la promotion régionale de la culture de même que les tâches régionales dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale (NRP). Cela signifiera, un redéploiement de la capacité à décider de ces sujets. Ceux-ci seront partagés dans un ensemble de quelque 200'000 habitants, groupant les communes du Jura bernois, de Biel/Bienne et du Seeland. Faire entendre sa voix et disposer d'une capacité d'action, de conviction, sera indispensable, si l'on veut que notre poids soit celui d'un centre régional, qui forme l'une des plus grandes communes de l'ensemble, et que ce poids dépasse les 3 voix sur 188 qui nous seront accordées. Être influent sera un grand défi. Pourtant, cela sera indispensable dès la constitution de ce nouvel ensemble administratif. Concernant sa mise en place, le Conseil municipal a été d'avis qu'elle ne devait pas intervenir avant que les effets concrets ne soient fixés au mieux, afin que l'on sache à quoi l'on s'engage exactement lorsqu'il s'agira d'en prendre la décision.

2. Quelle vision le Conseil municipal a-t-il du développement de l'espace formé par les Montagnes neuchâteloises, le Haut-Vallon, espace actuellement couvert par la région

Centre-Jura, des Franches-Montagnes et de la région de Morteau, qui compose un bassin d'emplois cohérent ?

De l'avis du Conseil municipal, la région mentionnée forme un bassin d'emplois cohérent. Elle est aussi une zone où les activités socioculturelles sont partagées. Si elle forme de ce point de vue une certaine unité, elle est morcelée du point de vue politique, puisqu'elle couvre deux pays et trois cantons. Chacune des parties de la région appartient à une entité politique différente, avec en conséquence des réalités politiques, des ambitions politiques et des contraintes politiques propres. La région Centre-Jura était une réponse adéquate aux exigences de coordination politique qu'appellent les convergences socioculturelles. Elle a été mise en place dans le cadre de la politique régionale de la Confédération. La Confédération a désormais complètement changé les axes de sa politique régionale, devenue politique d'agglomération. Cependant, la politique d'agglomération est mise en œuvre par les cantons. Cela a pour effet qu'elle emprunte des voies différentes selon les cantons concernés. Pour le canton de Berne, c'est la voie des conférences régionales, avec pour notre commune, la Conférence régionale Jura bernois-Biel/Bienne-Seeland, autour de l'agglomération biennoise. Pour le canton de Neuchâtel, les villes du haut et du bas sont réunies en une seule agglomération, réunies par le Transrun; c'est le Réseau urbain neuchâtelois (RUN).

3. Quelle vision le Conseil municipal a-t-il de son engagement au sein du RUN, via Centre-Jura, notamment dans la perspective du Transrun ?

L'objectif pour le Conseil municipal est que la nouvelle politique régionale et les nouvelles agglomérations n'entraînent pas en définitive la création de nouvelles frontières. Aussi, dans les modalités d'exécution, il a veillé à ce que la double appartenance soit possible pour les communes telles que la nôtre. Cette possibilité existe désormais. La difficulté et l'enjeu seront de les faire vivre lorsque les deux organisations seront en place. Cela est indispensable pour assurer une coordination et une mise en valeur des intérêts du vallon de Saint-Imier au sein de chaque ensemble. Cela exigera aussi un double engagement.

4. Quels sont les objectifs que poursuit le Conseil municipal au sein du Réseau des Villes de l'Arc jurassien ?

Le Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ) est composé de 21 villes réparties dans les cantons de Vaud, Neuchâtel, Jura, Berne et Fribourg. Il veut renforcer son organisation pour être efficient par un engagement plus prononcé de ses membres en faveur du réseau, la mise en place d'un secrétariat permanent chargé de l'animation du réseau et de nouveaux projets concrets à réaliser. Il veut ainsi faire progresser la constitution d'une zone économique, culturelle et touristique forte et homogène dans la région de l'Arc jurassien pour contrebalancer les risques d'éclatement dus à l'attractivité des métropoles voisines. Parmi les différentes missions, le RVAJ favorise les échanges d'expériences et d'études relatives à la gestion des villes et réalise des projets communs, principalement dans les domaines liés au tourisme, aux transports, à la promotion économique et à la culture. Le réseau des villes a mis en avant un projet en vue de favoriser une société à 2000 watts. Notre commune participe à ce projet, avec en particulier l'évaluation de la consommation de ses bâtiments. Il en est allé de même à un projet de carte rabais sur les infrastructures culturelles et sportives. Le succès a toutefois été semble-t-il limité. Le Conseil municipal a participé à ces deux projets, et il suit les projets initiés par le RVAJ.

5. Le Conseil municipal est-il de l'avis qu'une véritable mise en réseau des centres régionaux implique de ne pas vouloir offrir tout partout, au risque de ne plus rien offrir ensuite ?

6. Pense-t-il qu'une répartition des compétences et des forces est indispensables, entre les grandes communes du Jura bernois et au sein de l'Arc jurassien ?

7. Si oui, comment perçoit-il les forces et les faiblesses de Saint-Imier ?

L'exécutif est d'avis que la force principale de notre commune réside dans ses infrastructures de formation, culturelles et sportives, appuyées sur un secteur horloger florissant. Une autre force, est qu'un très grand nombre de services sont offerts à Saint-Imier. Les faiblesses sont les défis qui nous attendent, concernant ces infrastructures. Certaines se trouvent dans la commune, mais elles ne relèvent pas de son pouvoir. De plus en plus, les centres de décisions s'éloignent, et avec eux la capacité d'influencer. Il n'en va cependant guère différemment pour le pouvoir politique. Le pouvoir réel d'une commune est toujours plus restreint. Tout le défi qui nous attend sera de le conserver ou d'y accéder au mieux de nos intérêts. A cette exigence s'ajoutent d'autres impératifs propres à chaque secteur, à chaque infrastructure. La complexité augmente, ce qui fait que pour chaque domaine, que cela soit l'exploitation d'une infrastructure sportive ou la distribution d'eau par exemple, le niveau de connaissance et de spécialisation augmente. En un mot, il sera toujours plus difficile à une commune comme la nôtre, avec autant de services et d'infrastructures pour ses 4800 habitants, de répondre à ces défis croissants. Il faudra davantage collaborer, aux différents échelons, dont ceux qui ont été cités dans l'interpellation. Collaborer exige de partager; la collaboration peut être un enrichissement mutuel. Nous en sommes conscients, et cela a déjà été pratiqué. Songeons par exemple à la fusion récente des Corps de sapeurs pompiers. Un autre exemple, qui concerne l'Arc jurassien, est la nouvelle organisation de la He-Arc. Il est probable que si les écoles d'ingénieurs étaient restées seules au Locle et à Saint-Imier, elles auraient fini par disparaître faute d'effectif. Le Conseil municipal s'est fortement engagé dans le processus de réorganisation de la He-Arc. Il a contribué à élaborer et appuyé le nouveau modèle mis en place, avec certes un campus à Neuchâtel, mais des instituts de recherches à Saint-Imier. Lorsque ce modèle a été approuvé, le Conseil municipal a cherché à lui donner du corps et de la pérennité. Parce que les deux instituts de Saint-Imier devaient être réunis pour être séduisants et pérennes, nous avons mis en œuvre et réalisé l'extension du Parc technologique. Les étudiants sont en forte hausse et un bon pourcentage d'entre eux finiront leurs études à Saint-Imier, à proximité des entreprises. Désormais, nous sommes en contact avec des entreprises intéressées à s'établir à proximité de ces instituts. C'est un bon exemple de ce qui est réalisable, et qu'une restructuration peut aussi être un succès. Mais il nous montre aussi combien c'est un grand défi et une tâche très absorbante, où il n'y a pas de réponse unique et définitive. Il faudra aussi ne pas craindre de parler de fusion de communes, parce qu'à un moment donné une taille plus grande sera le seul moyen d'accéder et de conserver dans notre commune, soit à un niveau utile à une vraie autonomie communale, les compétences toujours plus élevées indispensables au maintien et au développement de nos infrastructures.

En conclusion, le Conseil municipal exprime sa volonté de continuer à œuvrer pour que notre commune joue son rôle reconnu de centre régional. Il est conscient que les collaborations sont indispensables. Elles ne sont d'ailleurs pas nouvelles et continueront, que l'on songe au domaine de l'alimentation en eau par exemple. Il estime qu'à terme une collectivité plus grande à l'échelle du vallon pourra, mieux que notre commune seule, affronter les défis qui nous attendent. Il s'agit cependant de processus constants, susceptibles d'évoluer, où le rôle de l'exécutif est de les envisager, de donner son point de vue, d'expliquer, mais où la compétence de discuter et de décider revient au législatif ainsi qu'au Corps électoral."

M. Francis Daetwyler, SOC : "En l'absence de notre chef de fraction, permettez-moi quelques remarques. En premier lieu, je remercie M. le maire pour sa réponse complète. La politique d'agglomération ne remplace pas la politique régionale mais elle la complète et s'adresse comme son nom l'indique prioritairement aux agglomérations. Alors que la politique régionale c'est hors agglomérations. Il y a une chose qui me paraît importante, c'est l'évolution du rapport de force en Suisse entre les villes et les campagnes. Avec les projets d'agglomération, la Confédération dégage des moyens financiers importants pour les villes. Pour une commune comme Saint-Imier qui entend jouer un rôle de centre, les relations avec les agglomérations voisines sont un enjeu primordial. Il y a aussi en effet la double

appartenance entre la future Conférence régionale et le Réseau urbain neuchâtelois. C'est un chantier permanent. Je relève aussi l'intérêt pour les fusions de communes. Les fusions de communes doivent être avant tout envisagées comme étant la volonté de réaliser quelque chose ensemble, plutôt que de faire quelques économies. Nous devons aussi nous interroger afin de savoir comment le Conseil de ville devrait ou pourrait être impliqué dans les enjeux régionaux ou interrégionaux."

M. Michel Ruchonnet, président : "Donc, vous êtes satisfait de cette réponse M. Francis Daetwyler, SOC ?"

M. Francis Daetwyler, SOC : "Tout à fait."

M. Michel Ruchonnet, président : "Y a-t-il d'autres réponses à des interpellations. Nous attendions encore 3 réponses à des interpellations ce soir, qui avaient une date butoir au 14 juin 2012."

M. John Buchs, PLR : "Vous avez parfaitement raison de relever ce point. Nous nous sommes réunis le 27 mars 2012 avec le bureau du Conseil de ville, le Conseil municipal, et les chefs de fraction. Après une longue discussion, nous avons accepté de transformer certaines motions, dont une qui nous concerne, en interpellations. Cette motion a été déposée le 7 décembre 2007, nous n'avons toujours pas de réponse, alors qu'elle devait être donnée ce soir. Alors, je le dit gentiment, nous pouvons faire preuve de patience jusqu'au 13 septembre 2012, date de notre prochaine séance, mais nous demandons au Conseil municipal de respecter la démocratie directe, parce que ce soir on attendait des réponses à des motions qui sont en cours, pour certaines, depuis 4 ans. Si la signature de 11 conseillers de ville, qui représentent un tiers du Corps électoral ne suffit pas, alors je me demande où va la démocratie directe. Je le dis une dernière fois : 13 septembre 2012 pour nous apporter des réponses, et que le Conseil municipal prenne les choses en main."

17. Petites questions

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "En se promenant au centre de notre village, certains d'entre vous ont certainement déjà été tentés (ou forcés) d'utiliser les toilettes publiques mises à disposition de chacun sur la rue Francillon. Bien mal vous en a pris ! La porte à peine poussée, on se retrouve face à un piteux spectacle. Je vous passe bien volontiers les détails, mais vous assure que l'effet est pour le moins... dissuasif. La question est donc la suivante : est-il prévu que, dans notre centre-ville en pleine réfection, les toilettes publiques bénéficient également d'un coup de neuf afin d'être à la hauteur de l'image accueillante dont notre cité entend se doter et pour accueillir dignement le flot potentiel de touristes qui n'auraient pas tous pu se soulager à la gare ? Et deuxièmement, est-ce que la façade de l'immeuble qui les abrite sera remise au goût du jour à l'image de la Place du Marché qui la jouxte et de la rue principale ?"

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "En réponse à votre petite question, qui, il est vrai parle d'un sujet très sensible et cher à plusieurs conseillers imériens, à savoir les toilettes publiques, je peux vous donner les informations suivantes. Au vu de l'ouverture cet automne des nouvelles toilettes publiques qui seront aménagées dans le complexe du bâtiment abritant le Parc régional Chasseral et l'Office de tourisme, je peux vous informer qu'à ce jour, aucun projet majeur de réfection des sanitaires publics n'est planifié ou budgétisé, puisque l'aménagement qui va voir le jour dans le bâtiment du Parc régional Chasseral et de l'Office du tourisme va profiter aux nombreux touristes de passage dans notre localité, ainsi qu'aux imériens, ou autres pendulaires. Néanmoins, les introductions et canalisations des toilettes publiques de la Place du Marché ont toutes été changées et remplacées dans le cadre des travaux de réfection du pod. De

plus, un rafraîchissement des peintures intérieures est planifié. Pour l'extérieur, à ce jour, aucune planification n'est à l'ordre du jour. Nous traiterons ceci en commission afin de vous donner plus d'informations."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Avec la belle Place du Marché que Saint-Imier est en train de s'offrir, n'est-il pas dommage que certains bâtiments en relation direct avec cet espace soient et resteront probablement dans un état relativement vétuste pour un certain temps encore ? Puisque qu'un vent de renouveau souffle sur Saint-Imier, le Conseil municipal ne peut-il pas à titre exceptionnel dans certains cas, s'approcher des propriétaires ? La commune ne peut-elle pas dans certains cas épauler les propriétaires et les aider pour la demande de certaines subventions possibles telles que les monuments historiques, le fonds de rénovation ou peut-être d'autres ? Et ceci afin d'éviter de devoir cacher certains bâtiments avec une bâche "Saint-Imier Terre d'énergies" ou "ConviviaCité"."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note de la suggestion. Nous disposons d'un fonds qui permet d'accorder des subventions, des prêts sans intérêt, dans le cadre de rénovation d'appartements, mais ce document n'envisage pas la rénovation de façades uniquement. C'est peut-être une question à se poser. Quant à l'accompagnement des propriétaires, c'est un sujet délicat car cela exigerait presque une véritable politique de la ville. Il faudrait rencontrer les propriétaires, organiser les contacts avec les institutions qui peuvent subventionner, apporter des conseils. Il est vrai que les gens ne connaissent pas forcément le service des monuments historiques. Peut-être que pour certains propriétaires une aide serait judicieuse, mais ceci demande un grand engagement, des connaissances propres, et puis se pose aussi la question de l'égalité de traitement. Est-ce que ceci concerne uniquement les propriétaires de la grand-rue ou n'importe qui ? Ceci mérite un examen attentif. Votre suggestion met sur le devant de la scène une problématique intéressante."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Ce soir, lors de l'acceptation des comptes, il a beaucoup été parlé des halles de gymnastique. Nous aimerions savoir où en sont les projets qui touchent aux halles de gymnastique. Le premier, qui consiste à refaire l'enveloppe des halles existantes qui est sous toit depuis environ 2 ans, semble hiberner. Ce projet permettrait d'économiser le 50 % des kWh en chauffage. Le deuxième, la transformation des anciens cantonnements de l'armée qui entre temps ont servi provisoirement au Griffon dont le budget a passé à la commission des finances et dont le crédit devait être à l'ordre du jour du Conseil de ville d'avril. Ces locaux doivent devenir des locaux pour recevoir, moyennant finance, des camps jeunesse et sport, des écoles, ou d'autres groupes. Le troisième, la construction de 2 halles supplémentaires qui découle de deux motions. Le projet a été chiffré et les plans, après plusieurs séances avec les futurs utilisateurs, sont déjà presque au niveau du définitif. Il y a deux ans, il semblait que cette construction était vitale pour nos écoles, puisque selon un rapport, il manquait environ 80 heures de gymnastique. Ceci est également important pour nos clubs sportifs qui cherchent toujours des heures pour s'adonner à leur passion. Le Conseil municipal peut-il nous informer : où en sont ces projets qui semblent vitaux un jour et beaucoup moins le lendemain ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vais répondre pour la partie qui concerne la réaffectation des cantonnements militaires, puisque ceci est traité en commission des finances. Dans un souci de compléter le dossier, pour que vous disposiez de toutes les informations, la commission des finances a souhaité obtenir des indications concernant l'exploitation et aussi concernant les possibilités d'avoir des subventions pour ce projet. Nous avons établi et déposé un dossier auprès du canton qui sera normalement préavisé par le Conseil du Jura bernois à fin juin 2012. En fonction du résultat des démarches entreprises, nous vous présenterons le dossier de manière complète."

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Au sujet de l'assainissement de l'enveloppe extérieure du bâtiment des halles de

gymnastique, la commission de gestion de bâtiments et installations sportives, qui, à l'unanimité, souhaite que ces travaux interviennent en premier et rapidement sur ce site, a demandé d'inscrire au plan financier du prochain exercice le montant du projet complet d'assainissement. Rappelons qu'il s'agirait de la première étape nécessaire et impérative avant tout autre projet d'agrandissement du complexe des halles de gymnastique. Quant au troisième point, un projet datant de la précédente législature existe. Il ne peut être réalisé sans passer par l'assainissement. Maintenant, obtenir un calendrier : à ce jour la commission ne peut pas vous le donner, mais il faut s'attendre à ce que ce calendrier vous soit proposé sur plusieurs exercices et soit rendu public lors d'un prochain Conseil de ville."

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "Notre fraction s'interroge sur les perspectives d'avenir de la fondation Plein Soleil. Vous vous demanderez peut-être pourquoi une telle interrogation concernant une fondation complètement extérieure à l'administration communale. Simplement, parce que de mémoire, les capitaux à l'origine de cette fondation sont d'origine communale. C'est d'ailleurs sans doute pourquoi notre conseil est si bien représenté dans ce comité. Mais revenons-en au fait. Nous avons été surpris en effet de voir tour à tour démissionner trois membres de ce comité, mais surtout de voir le départ de la cheville ouvrière de cette institution, y ayant œuvré depuis de très nombreuses années. Je me rappelle très bien sa présence déjà, lorsque j'en ai pris moi-même la vice-présidence en 1999, il y a 13 ans. Je tiens d'ailleurs encore à remercier M. Jacques Tanner, pour le nommer, pour son excellent travail, et son engagement au sein de cette institution. Etant moi-même impliqué directement dans la politique du troisième âge, en tant que président du conseil d'administration de l'EMS Hébron, je pense être à même de bien cerner toute la problématique de ce genre d'institution. Il faut reconnaître que lors de sa création, Plein Soleil était vraiment en avance sur son temps, avec ce quasi concept d'appartements protégés. Mon expérience m'a montré que maintenant, en ces temps de forts changements dans la politique cantonale concernant le troisième âge, la réactivité est primordiale. Tous les financements ont changé récemment et changeront encore, soyez-en sûrs. De même, les besoins et les exigences de confort et de sécurité des pensionnaires de ces institutions sont en train d'évoluer fortement. En effet, nous voyons arriver maintenant les premières générations ayant bénéficié au cours de leur existence de la grande augmentation de confort des "Trente Glorieuses". Et en parallèle, les concepts d'appartements protégés ont eux aussi évolué, et les réalisations de grands ensembles fleurissent un peu partout en Suisse romande et dans la région au sens large. Aussi, très inquiets de ces évolutions rapides, nous nous posons beaucoup de questions sur le sujet. Nous rappelons aussi la motion socialiste du 23 juin de l'année dernière concernant une "Planification de la politique du 3^{ème} âge dans le Jura bernois et sur la commune de Saint-Imier", que le comité de Plein Soleil a accepté de traiter. A notre avis, il est temps de se presser, et c'est pourquoi nous posons les questions suivantes :

- Quelle est la stratégie du comité de la fondation dans ce contexte général ?
- Qu'en est-il de la motion socialiste, quand aurons-nous un rapport à ce sujet ?"

Mme Aline Ruchonnet, SOC : "Je prends bonne note de votre petite question. Je répondrai lors d'une prochaine séance."

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "Merci."

18. Réponses aux petites questions

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "En réponse à la petite question de M. Jean Luc Berberat, AJU, je peux vous donner ce soir les éléments suivants concernant les jardins publics. La commission de

gestion des bâtiments et installations sportives a préavisé favorablement, et passé commande, d'un jeu d'extérieur type "petit pont" pour l'aménagement du petit jardin sur la place des collègues (esplanade). Ce jeu sera installé au même emplacement que le jeu qui avait été gracieusement offert par la société Union et, qui rappelons-le, avait dû être démonté l'année passé, faute de non respect des normes actuelles de chutes édictées par le BPA. Est également compris dans cet aménagement, une réfection et remise à niveau des dalles anti-chutes. Cet objet choisi permettra essentiellement aux enfants en bas âge de profiter de l'espace qui leur est dédié en toute sécurité et de s'improviser mini-aventuriers. Les travaux de remise en état et d'installation du nouveau jeu se feront pendant les vacances estivales, par une entreprise régionale à qui les travaux ont été confiés afin que cet espace soit utilisable dès la rentrée, au plus tard mi-août 2012. D'autre part, notre commission travaille actuellement sur le réaménagement du jardin public de la rue du Vallon, qui, selon l'attribution financière pour le prochain exercice, développera sur ce site un mélange d'activités pour grands et petits avec les mises aux normes actuelles des obligations du BPA et remplacement de certains jeux, ainsi que diverses possibilités de détente telles que grills/cheminées ou autres tables et chaises. Les autres parcs ne sont pas laissés de côté, mais mis à part l'entretien courant et le contrôle de sécurité des jeux, aucun moyen financier, donc investissement majeur, n'est prévu pour le prochain exercice. C'est avec plaisir que je vous informerai lors d'une prochaine séance de l'avancement du dossier du jardin public de la rue du Vallon."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Merci M. Christian Schluép, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives, pour ces informations. Je me réjouis de voir ces enfants s'improviser aventuriers."

Mme Danièle Kiener, chef du département des écoles : "J'ai une réponse à donner concernant la réaffectation des locaux du Ceff. Nous avons effectivement eu une séance le 16 mai dernier, entre les responsables des bâtiments du canton, le responsable des écoles du canton, la direction du Ceff, et moi-même. En voici les grandes lignes. Tout d'abord, le Ceff commerce pourra débiter sa formation à Tramelan dès août 2012. Les bâtiments d'Agassiz 12, anciennement Ceff commerce à Saint-Imier, seront occupés dès août 2012 par la formation supérieure en soins infirmiers (ES) et par les classes de maturité professionnelle du Domaine SANTE-SOCIAL du ceff. Le canton entend réaffecter le bâtiment Clef 44 et le réaménager pour permettre le déplacement d'une partie du domaine santé-social actuellement à la route de Sonvilier 3. Des budgets sont en cours d'ébauche. M. Serge Rohrer, directeur du Ceff, m'a informé qu'une séance avait eu lieu ce matin, que le canton avait pris note des besoins du Domaine SANTE-SOCIAL, et que des plans et budgets seraient présentés cet automne. Je vais vous informer de la suite après les vacances d'été."

M. John Buchs, PLR : "Merci pour la réponse. Nous attendons avec un vif intérêt de savoir combien de millions on va investir à Saint-Imier. Oui M. Michel Bastardoz, SOC, je vous vois réagir. Il s'agit de 3,5 millions. Pour réaffecter un bâtiment tel que Clef 44 ou 46, dans un programme qui pourrait s'établir sur 3 ans, décision du Grand Conseil en 2013, travaux en 2014, 2015 et 2016, aménagement en 2017. 3,5 millions, lorsqu'on sait que dans le projet il y a un ascenseur, eh bien il ne reste plus énormément pour assainir. Je remercie le Conseil municipal de rester vigilant. Je rappelle qu'en principe la politique du canton est de confier les projets à des architectes de la localité. Cela s'est toujours passé ainsi. Nous avons appris, à notre grand regret, que l'on a confié l'étude à un bureau d'architectes extérieur. Nous remercions la conseillère municipale de suivre ce dossier, ainsi que le Conseil municipal. La seule chose positive, c'est que l'on pourra louer le bâtiment du Ceff santé-social encore pendant 4 ans et encaisser CHF 110'000.- de location par année, mais il faudra bien dans l'intervalle faire quelques travaux pour que ce bâtiment ne tombe pas en ruine. Nous ne sommes pas très satisfaits, non pas de la réponse de la conseillère municipale, mais de l'attitude du canton. "

19. Divers et imprévu

M. Michel Ruchonnet, président : "J'ai un tout petit divers. J'avais envie de demander une "standing ovation" pour M. Vincent Scheidegger qui est à nouveau papa. Bravo Vincent !

...Applaudissements...

C'était mon seul divers.

Est-ce que l'on parle du cortège de l'Imériale dans ces divers ? C'est peut-être une bonne idée. Nous avons reçu le document sur le bureau du Conseil de ville. Le bureau du Conseil de ville va s'organiser pour que vous ayez un beau cortège."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 22.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

Le vice-chancelier :